

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure
codécision) [2014/0164\(COD\)](#)
Règlement

Procédure terminée

Mesures que l'Union peut prendre au regard de l'effet combiné des mesures
antidumping ou compensatoires et des mesures de sauvegarde.
Codification

Sujet
6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale,
obstacles au commerce